



ASEPT POITOU-CHARENTES

Fief Montlouis
17100 SAINTES



**RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2018**

Gérard BASSANT

Diplômé d'Expertise Comptable

Christophe LANGLET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane GRANDET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane RENEUVE

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

72 bis, rue Saint-Palais
17100 SAINTES

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 92 21 85

e-mail :

contact@cabinet-bassant.fr

Service Social

Tél. 0800 300 002

Fax : 05 59 30 08 88

5-7, place du Minage

17800 PONS

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 96 17 80

ASEPT POITOU-CHARENTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les adhérents,

ASEPT POITOU-CHARENTES
Fief Montlouis
17100 SAINTES

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASEPT POITOU CHARENTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Gérard BASSANT

Diplômé d'Expertise Comptable

Christophe LANGLET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane GRANDET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane RENEUVE

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

72 bis, rue Saint-Palais
17100 SAINTES

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 92 21 85

e-mail :

contact@cabinet-bassant.fr

Service Social

Tél. 0800 300 002

Fax : 05 59 30 08 88

5-7, place du Minage
17800 PONS

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 96 17 80

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

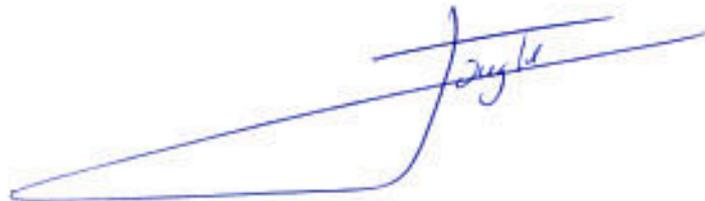
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINTES, le 1^{er} avril 2019

SAS Cabinet BASSANT, LANGLET & Associés,
Membre de la Compagnie Régionale de POITIERS

Christophe LANGLET,
Signataire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Langlet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large, sweeping flourish that extends to the left and then curves back up to the right.

EXERCICE DU 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF DU BILAN

ASEPT POITOU CHARENTES

Adresse : Fief Montlouis - 17100 SAINTES

Code APE : 9499 Z

N° SIRET : 49319600000019

Durée exercice en mois : 12

Durée exercice précédent en mois : 12

	Exercice 2018			2017
	Brut	Amort. prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits sim.	1 617,34	1 617,34	0,00	0,00
Fonds commercial				
Autres immobilisat. incorporelles				
Avances, acpt./immob. incorporell				
Terrains				
Batiments				
Installations techniques, mat et out				
Matériel de transport	36 952,29	19 229,65	17 722,64	3 943,69
Matériel informatique	42 496,00	36 881,39	5 614,61	12 408,54
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Autres participations				
Créances/Participations				
Autres titres immobilisés	77,00		77,00	77,00
Autres prêts				
Autres immobilis. financières				
TOTAL	81 142,63	57 728,38	23 414,25	16 429,23
Matières premières, approvision.				
En cours production biens				
En cours production services				
Produits intermédiaires et finis				
Avances,acomptes/commandes	1 052,00		1 052,00	2 950,93
Clients et comptes rattachés	12 083,02		12 083,02	3 002,21
Autres créances	88 197,99		88 197,99	62 024,26
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières placement			0,00	0,00
Disponibilités	196 907,57		196 907,57	259 399,62
Charges constatées d'avance	8 212,37		8 212,37	11 229,61
TOTAL	306 452,95	0,00	306 452,95	338 606,63
Charges/plusieurs exercices				
Primes remboursement obligations				
Ecarts conversion actif				
TOTAL GENERAL	387 595,58	57 728,38	329 867,20	355 035,86

PASSIF DU BILAN

	2018	2017
Capital social		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dt écart équivalence)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	87 728,71	69 572,08
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 504,74	19 156,63
Subventions d'investissement	5 741,77	16 352,23
Fonds Dédiés	440,00	360,00
Provisions réglementées		
TOTAL	82 405,74	105 440,94
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL	0,00	0,00
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL	0,00	0,00
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	186 690,59	115 363,53
Dettes fiscales et sociales	50 157,27	67 024,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 131,21	1 975,67
Produits constatés d'avance	2 482,39	65 231,71
TOTAL	247 461,46	249 594,92
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	329 867,20	355 035,86

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

	Exercice 2017			2016
	France	Exportation	TOTAL	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	17 628		17 628	9 541
Prestations de services				0
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			17 628	9 541
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels				
Subventions d'exploitation			697 153	757 811
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			7 718	8 222
Autres produits			32 521	36 855
Total des produits d'exploitation			755 020	812 428
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières-autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières-autres approv.)				
Autres achats et charges externes			452 264	505 963
Impôts, taxes et versements assimilés			6 159	5 585
Salaires et traitements			212 208	198 934
Charges sociales			82 737	69 787
Dotations exploit./immobilisations aux amortissements			13 759	14 202
Dotations exploit./immobilisations aux provisions				
Dotations exploit./actif circulant aux provisions				
Dotations expl. pour risques et charges aux provisions				
Autres charges			527	219
Total des charges d'exploitation			767 655	794 691
RESULTAT D'EXPLOITATION			-12 634	17 738
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré			12 604	13 087
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés			123	304
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Pdts nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers			123	304
Dotations financières aux amortissements-provisions			360	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes/cessions valeurs mobilières placement				
Total des charges financières			360	0
RESULTAT FINANCIER			-237	304
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-25 475	4 954

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	2018	2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits des cessions d'éléments d'actif	3 000	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 610	14 202
Autres produits exceptionnels	360	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	13 970	14 202
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortiss. et prov.		
Total des charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 970	14 202
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	769 114	826 935
TOTAL DES CHARGES	780 619	807 778
BENEFICE	-11 505	19 157

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(voir tableau des charges et produits exceptionnels)

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de coûts historiques.

Changements de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants : NE

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2014-03 du 10 juin 2014, complété et modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 10 novembre 2017 relatif au plan comptable général ainsi que le règlement CRC 99-01 spécifique aux associations.

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, la société a opté pour un traitement prospectif. Cette option n'a pas entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les changements de méthode ont consisté en : NEANT

Leur impact sur la situation nette a été évalué à : NEANT

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Concession et droits 4 ans
- Matériel Médical 5 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 4 ans
- Mobilier 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de retraite

La convention collective de la société, ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière.
La structure n'a pas signé un accord particulier.
La structure n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

Fiscalité

L'association n'est pas fiscalisée : elle n'est donc pas soumise aux impôts commerciaux.

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	début exercice	dotations exercice	éls sortis reprises	fin exercice
Frais établissements, rech. et dév.	1 617,34			1 617,34
Autres immobilisations incorporelles				0,00
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations agencements des constr.				
Installations techniques mat. outil.indust.				
Autres instal. agencs aménagements				
Matériel de transport	17 422,34	6 107,31	4 300,00	19 229,65
Matériel de bureau, informatique, mob.	29 229,48	7 651,91		36 881,39
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	46 651,82	13 759,22	4 300,00	56 111,04
TOTAL GENERAL	48 269,16	13 759,22	4 300,00	57 728,38

	Ventilation des dotations aux mouvements de l'exercice			Mouvements affectant prov. amort. dérogatoires	
	linéaire	dégressif	exception.	Dotations	Reprises
Frais établ., rech. et dév.	0,00				
Immobilisations incorp.	0,00				
Terrains					
Constructions/sol propre					
Constructions/sol d'autrui					
Inst.gales/constructions					
Inst.techn.mat. outil.					
Inst.gales agencs					
Matériel de transport	6 107,31				
Mat.bureau, inform., mob.	7 651,91				
Emballages récupérab.					
TOTAL	13 759,22	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	13 759,22	0,00	0,00	0,00	0,00

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties/pls exercices	Montant net début	Augmen- tation	Dotations aux amortiss.	Montant net à la fin
Charges à répartir/plusieurs exercices				0,00
Primes de rembours. obligations				

ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant fin de l'exercice
Pr. reconst.gisement				
Pr.investissements				
Pr.hausse de prix				
Pr.fluct. de cours				
Amort. dérogatoires				
Pr. pour prêts d'inst.				
Autres prov.régl.				
TOTAL 1	360,00	1 000,00	920,00	440,00
Pr. pour litiges				
Pr.gar.données clts				
Pr.pertes/mar. terme				
Pr.amendes et pénalités				
Pr.pertes de change				
Pr.pens. et obl.				
Pr.pour impots				
Pr.renouvel. immob.				
Pr.grosses répar.				
Pr.ch.soc.fisc.congés				
Aut.pr.risq et charges	0,00			0,00
TOTAL 2	0,00	0,00	0,00	0,00
/immos incorporelles				
/immos corporelles				
titres équiv.				
titres partic.				
autres financ.				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	0,00			0,00
Autres prov p.dépréc.				
TOTAL 3	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (1+2+3)	360,00	1 000,00	920,00	440,00
Dont dotations - d'exploitation et reprises - financières - exceptionnelles				

ETAT DES ECHEANCES
DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au +	Plus un an
Créances rattachées à des participations		0,00	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	12 083,02	12 083,02	
Créances représentatives titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres org. sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
Impôts/bénéfices	0,00	0,00	
T.V.A.			
Autres impôts			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	89 249,99	89 249,99	
Charges constatées d'avance	8 212,37	8 212,37	
TOTAL GENERAL	109 545,38	109 545,38	0,00
Montant des prêts accordés dans l'exerc.			
Remboursements des prêts dans l'exerc.			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	à un an au plus	plus 1 an 5 ans au +	à plus de 5 ans
Emprunts obligation. convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes : 1 an max. à l'origine				
auprès Ets crédit : plus 1 an à l'origine				
Emprunt dettes financières divers				
Fournisseurs § comptes rattachés	186 690,59	186 690,59		
Personnel et comptes rattachés		0,00		
Sécurité sociale-autres org. soc.	50 157,27	50 157,27		
Etat, autres collectivités pub :				
Impôts sur les bénéfices				
T.V.A				
Obligations cautionnées				
Autres impôts		0,00		
Dettes sur immos-ptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	8 131,21	8 131,21	0,00	
Dettes représentat. titres prêtés				
Produits constatés d'avance	2 482,39	2 482,39		
TOTAL GENERAL	247 461,46	247 461,46	0,00	0,00
Emprunts souscrits dans l'exercice	0,00			
Emprunts remboursés dans l'exercice				
Montant emprunts, dettes/associés				

PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances fiscales et sociales	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	88 197,99
Disponibilités	
TOTAL	88 197,99

CHARGES A PAYER

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	186 690,59
Dettes fiscales et sociales	50 157,27
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	
TOTAL	236 847,86

CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	8212,37	2482,39
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	8212,37	2482,39

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	19 611,00
Autres engagements donnés :	
TOTAL	19 611,00
(1) dont concernant :	
<ul style="list-style-type: none"> • les dirigeants • les filiales • les participations • les autres entreprises liées • les engagements assortis de sûretés réelles 	

Engagements reçus	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus :	
Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	

**ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES
ET ENGAGEMENTS ASSIMILES**

Lorsqu'un contrat de travail prend fin en raison d'un départ à la retraite, l'employeur doit verser au salarié une indemnité de mise à la retraite .

La structure n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision, mais en engagement hors bilan.

L'ASEPT POITOU CHARENTES applique de manière volontaire, la convention FNEMSA pour l'ensemble de ses salariés.

Cette convention collective précise que le départ à la retraite entraîne le versement d'une indemnité égale à 3 mois de salaire, calculé sur la base du dernier salaire brut mensuel normal (Article 37).

Probabilité de rester dans l'entreprise à l'âge de la retraite

Tranche d'âges	Pourcentages
de 50 à 65 ans	100
de 45 à 50 ans	90
de 40 à 45 ans	80
de 35 à 40 ans	60
de 30 à 35 ans	40
de 20 à 30 ans	20

Le détail du calcul de l'indemnité de retraite donne 19 611,00 €

DECOMPTE DES EFFECTIFS ETP

CATEGORIES	EFFECTIF			EFFECTIF EQUIVALENT Temps Plein
	Hommes	Femmes	Total	
Cadres	1		1	0,6
Employés		9	9	8,06
Ouvriers				
Contrat Avenir			0	
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi			0	
TOTAL	1	9	10	8,66

ASEPT POITOU CHARENTES : Liste de Filiales et Participations (2018)

	% du capital détenu	Capitaux Propres (Hors Résultat)	Résultat dernier exercice
a) Filiales : (50% au moins du capital)			
b) Participations : (10 à 50% du capital)			
SA UES Groupe MSA	0,18%	231 921,62	-3 787,39
Total :			

EMPLOIS ET EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	51 485,00
Prestations	
Personnels bénévoles	60 906,00
Total des contributions volontaires en nature	112 391,00

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Bénévolat	0,00 €
Prestation en nature	0,00 €
Dons en nature	0,00 €
Total des contributions volontaires en nature	0,00 €

Commentaires :

La MSA des Charentes met à disposition gratuitement la directrice déléguée et les chargés de mission.

La MSA Sèvres Vienne met à disposition gratuitement des chargés de mission

MSA Services met à dispositions les locaux de Marennes

